

Fichier : ULC sujet 312-2007

Le 1^{er} juin 2007

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2007 - 14

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada
Autres parties intéressées

Objet : Deuxième ébauche, deuxième version proposée, ULC/ORD-C312-2007,
Clapets de non-retour pour les services de protection contre l'incendie

Madame, Monsieur,

Cette publication est la deuxième version de la norme ULC/ORD-C312-2007, Clapets de non-retour pour les services de protection contre l'incendie.

Le présent autre document reconnu (ORD) remplace la norme ULC/ORD-C312-1995, Clapets de non-retour pour les services de protection contre l'incendie.

Certaines exigences et méthodes d'essai de la norme ULC/ORD-C312-1995 relatives au produit et au développement du produit au fil du temps sont désuètes et périmées. Il est par conséquent nécessaire de mettre à jour la norme ULC/ORD-C312 pour qu'elle tienne compte des exigences relatives au développement du produit, aux changements technologiques et aux méthodologies d'essai. La norme ULC/ORD-C312 reposait d'abord sur la norme UL 312, *Standard for Check Valves for Fire-Protection Service*. Bien que la norme UL 312 ait fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour pour tenir compte des dernières exigences et des dernières avancées technologiques, les exigences de la norme UL 312 de base divergent de celles de la norme ULC/ORD.

Comme il a été mentionné dans le bulletin d'accréditation 2006, les exigences de la norme UL 312 ont été utilisées pour évaluer les clapets de non-retour en vue de leur accréditation canadienne. L'utilisation de la norme UL 312 en vue de l'élaboration des exigences ORD offre plusieurs avantages, notamment :

- Pour les membres de l'industrie de la fabrication, cette approche fournira une base plus singulière en vue du développement de produits satisfaisant aux exigences des marchés du Canada et des États-Unis.
- Pour les organismes de réglementation, aucune incidence mesurable de la mise en œuvre de cette approche n'est prévue, si ce n'est la satisfaction de savoir que les exigences s'avèrent déjà efficaces.

Vous trouverez ci-jointe une copie de la deuxième ébauche de la deuxième édition proposée de la norme. Nous vous invitons à passer en revue cette version et à nous faire part de vos commentaires sur la fiche prévue à cet effet.

Veillez nous faire part de votre intention de modifier votre vote en ce qui concerne le présent document avant le juin 26, 2007. Veillez envoyer vos propositions à Rae Dulmage par courriel à l'adresse Graham.R.Dulmage@ca.ul.com.



Nous vous remercions de votre collaboration et nous attendons votre réponse avec impatience.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Normand Breton
Directeur des services électriques et Ingénieur en chef — Canada

